

Avocats : quelles cotisations de retraite pour 2026 ?



© 2026 Les Echos Publishing

La Caisse nationale des barreaux français (CNBF), chargée de gérer le régime d'assurance retraite et de prévoyance des avocats non salariés, a récemment publié les taux des cotisations sociales personnelles que ces derniers doivent acquitter au titre de l'année 2026. Des cotisations qui, pour la plupart d'entre elles, sont en augmentation par rapport à l'an dernier.

Précision : les cotisations dues au titre de l'année 2026 sont calculées provisoirement sur le revenu professionnel de l'année 2024, puis recalculées en cours d'année sur le revenu de 2025. Elles sont ensuite calculées définitivement en 2027, une fois le revenu professionnel 2026 de l'avocat connu.

Retraite de base

Au titre de l'assurance retraite de base, les avocats sont redevables d'une cotisation forfaitaire dont le montant dépend de leur ancienneté au barreau. Une cotisation qui s'élève, pour l'année 2026, à :

- 363 € pour la 1^{re} année d'exercice ;
- 730 € pour la 2^e année ;
- 1 145 € pour la 3^e année ;
- 1 558 € pour les 4^e et 5^e années ;

– 1 988 € à partir de la 6^e année et pour les avocats âgés de 65 ans et plus.

À cette cotisation forfaitaire s'ajoute une cotisation de retraite de base, cette fois proportionnelle aux revenus des avocats non salariés. Cette cotisation, dont le taux est fixé à 3,20 % en 2026, s'applique sur la part du revenu professionnel annuel qui n'excède pas 297 549 €.

À noter : les avocats inscrits à l'Ordre en 2025 ou 2026 règlent une cotisation forfaitaire fixée à 292 €.

Retraite complémentaire

Pour leur assurance retraite complémentaire, les avocats non salariés s'acquittent d'une cotisation dont le taux, et donc le montant, varient en fonction de leur revenu professionnel et de la classe de cotisation choisie.

Taux des cotisations de retraite complémentaire dues par les avocats au titre de 2026					
Revenu professionnel / Classe de cotisation choisie	De 1 à 42 507 €	De 42 508 à 85 014 €	De 85 015 à 127 521 €	De 127 522 à 170 028 €	De 170 029 à 212 535 €
Classe 1	7 %	10,40 %	12,20 %	14 %	15,80 %
Classe 2	7 %	11,60 %	13,70 %	15,80 %	17,90 %
Classe 2+	7 %	11,60 %	13,70 %	15,80 %	20,40 %

À savoir : le montant de la cotisation forfaitaire mise à la charge des avocats inscrits à l'Ordre en 2025 ou 2026 s'élève à 639 € en classe 1.

Invalidité-décès

En matière d'invalidité-décès, les avocats non salariés sont redevables d'une cotisation forfaitaire qui s'établit, pour 2026, à :

- 68 € pour les 4 premières années d'exercice ;
- 170 € à partir de la 5^e année et pour avocats âgés de 65 ans et plus ;
- 500 € pour les retraités actifs au 1^{er} janvier 2026.

www.cnbf.fr

© 2026 Les Echos Publishing